

### **Les quartiers historiques : Pressions, enjeux, actions**

Colloque international, dans le cadre des États généraux du Vieux-Québec, organisé par l'Institut du Nouveau Monde (Montréal, Canada) à l'initiative du Comité des citoyens du Vieux-Québec (Québec, Canada). **Québec, 20-21 mai 2010**

**Tsouria Kassab**

**Docteur en Architecte, Maître de Conférences**

**Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (ex ENSA)**

**El Harrach Alger Algérie**

**Mail : [tsouriakassab@yahoo.fr](mailto:tsouriakassab@yahoo.fr)**

**Tél : 00213550388256**

### **Réécriture des espaces, entre discours idéologiques et pratiques La Casbah d'Alger**

Par cette communication, nous voulons illustrer l'exemple de la Casbah d'Alger, centre urbain classé patrimoine mondial depuis 1992, mais qui malgré ce classement reste encore en mauvais état avec une majorité d'habitations menaçant ruine perdant ainsi chaque jour une partie de sa mémoire. Ce site, que nous revisitons par cette intervention, a depuis l'occupation française à nos jours, été le théâtre des enjeux politiques qui loin de revaloriser ce centre, l'ont fragilisé et exposé à toutes les dégradations.

La Casbah d'Alger est cette ancienne médina séculaire, voire millénaire si l'on considère les traces archéologiques de l'époque romaine ou celles de l'époque punique<sup>1</sup>. Ce centre historique a le statut de bien culturel mondial et ceci en rapport à son architecture exceptionnelle qui remonte au moins à l'époque ottomane<sup>2</sup>. A titre de rappel, avant l'occupation française en 1830, Alger ou El Djazair était la capitale de l'Algérie ottomane et à ce titre elle a bénéficié d'une architecture riche aussi bien dans ses édifices mineurs qu'au niveau de ses monuments. Ces derniers, dans la logique d'organisation urbaine des grandes villes arabes du domaine méditerranéen, étaient concentrés dans le centre. Pour Alger, cette concentration était exemplaire, puisque tous les organes de la ville et de l'Etat<sup>3</sup> étaient réunis au niveau d'un centre situé à la Basse Casbah, spécificité topographique de la ville.

De forme triangulaire, dévalant en étage le versant, Haëdo la compare à « un arc tendu avec sa corde » dont la base serait la mer et le sommet la citadelle. Plus de cent mètres de dénivellation séparent la partie haute, occupée tardivement (en 1817) par la citadelle, et la partie basse longeant le port qui accueillait mosquées, souks, foundouks, hammams, palais et bâtiments administratifs. Les quartiers résidentiels se développent sur le versant orienté est et s'ouvrant sur

---

<sup>1</sup> Des monnaies puniques ont été trouvées dans la basse Casbah en 1940 tel que cité par Marcel Le Glay dans « Antiquités africaines » II (à la recherche d'icosium 1968, 7.54)

<sup>2</sup> A partir du XVIe siècle.

<sup>3</sup> André Raymond –La région centrale d'Alger 1830-dans Alger, paysage urbain et architectures, 1800-2000- sous la direction de J. Cohen, N. Oulebsir et Y.Kanoun

la mer. Les demeures organisées autour d'un patio, sont desservies par une armature urbaine arborescente, qui permet par le biais de la hiérarchisation de sa voirie d'aller du plus public au plus privé, et de créer ainsi des entités résidentielles.

« Alger prisonnière de ses murs, ne pouvant ni avancer ni reculer, tant sa géographie la contient dans le micro-climat d'une orientation protégée et favorable »<sup>4</sup>, sa densification s'est faite par extension des étages des habitations sur les espaces urbains, créant ainsi une architecture spécifique du lieu tel que qualifié par C.N.Schulz<sup>5</sup> et faisant ainsi de cette médina son exception qui lui valut son classement.

Le centre quant à lui, développé du nord au sud, sur cet ancien axe romain occupé encore par les rues Bâb El Oued et Bâb Azzoun, accueillait les grandes mosquées, tous les équipements économiques mais aussi tous les palais. Le palais de la Djenina ou « Dar el Soltane el Quedima » (l'ancienne maison du roi) qui remontait au moins au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup> était un « édifice remarquable » tel que décrit par Haïdo<sup>7</sup>.

Ce noyau névralgique, des plus anciens de la ville, a été le premier visé lors de l'occupation française. Sous prétexte d'aménagement d'une place d'armes où pouvaient être rassemblées les troupes militaires mais aussi pour l'agrément des nouveaux Algérois, on n'hésita pas à démolir tout un quartier. Ce dernier abritait le *badistan* ou centre commercial où était concentrée la plus grande richesse de la ville tel que décrit par Fray Melchor<sup>8</sup>. Plus de quinze rues commerciales et 400 maisons ont été détruites pour la réalisation de la nouvelle place française. Ce nouvel aménagement a également sacrifié la très belle mosquée Djamaa es Sayida (de la dame) dont la fondation au XVI<sup>e</sup> siècle était due à la générosité d'une femme<sup>9</sup>. Cet édifice était richement décoré de marbres et de faïences avec une coupole qui reposait sur vingt colonnes, seules vestiges de ce monument.

« On peut se demander pourquoi les Français ont choisi de s'installer dans la basse ville, au prix de démolitions difficiles, alors que le terre-plein sud constituait une zone d'implantation relativement facile », observe l'architecte J.J Deluz<sup>10</sup>. Même si les explications suggérées mettent en avant la sécurité des troupes à l'intérieur des remparts, il n'en reste pas moins que le contrôle central d'où ils pouvaient surveiller toute la ville, était l'alibi premier. Cette hypothèse est renforcée par le nombre important de mosquées qui se sont vues affecter à des fonctions de

---

<sup>4</sup> André Ravereau-La Casbah d'Alger, et le site créa la ville- p 34

<sup>5</sup> C.N.Schultz- Le génie du lieu-

<sup>6</sup> Sakina Missoum- Alger à l'époque ottomane, la médina et la maison traditionnelle. p 145

<sup>7</sup> Idem, cité en p 146

<sup>8</sup> Information relevée de manuscrits rédigés par F. Melchor entre le XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle sur les lois de marché à Alger (BN Madrid) et citée par S. Missoum p 47

<sup>9</sup> Henri Klein-Les feuillets d'El Djazair- tome 1 p47

<sup>10</sup> Jean Jacques Deluz-L'urbanisme et l'architecture d'Alger, aperçu critique- p 11

dépôt et de stockages de différents types de marchandises, quand elles n'ont pas été démolies. D'autres types d'espaces ne manquant pas alors pour répondre aux besoins de l'armée, on comprend aisément que l'occupation des lieux de cultes s'inscrivaient dans une stratégie politique.

Par ailleurs, pour des considérations d'aménagements d'alignements de la voirie, « une bonne partie du quartier juif dans la zone de Bâb Azzoun, la mosquée Mezzo Morto et deux hôpitaux »<sup>11</sup> ont également été démolis.

Si les faits de la colonisation s'expliquaient, il est à noter que les lois françaises étaient sensées être appliquées de la même manière sur cette terre africaine tout comme celles liées à la préservation des monuments historiques. L'occupation française en Algérie coïncidait avec la mise en place du service des monuments historiques en France où Ludovic Vitet a été nommé comme premier inspecteur général des monuments historiques en 1830. Différentes circulaires permettant de constituer l'ossature du système de défense du patrimoine monumental, avaient été élaborées en 1841 et définissaient :

« Les attributions de la commission des monuments historiques, les règles d'établissement de la liste des monuments qui méritent d'être classés, les principes d'allocation de subvention pour les travaux de conservation et de réparation des édifices et les restrictions à la liberté de porter la main sur les monuments »<sup>12</sup>. Ce qui fut fait également pour les monuments algériens, sauf et seulement quand ils ne dérangeaient pas les interventions urbaines liées aux aménagements d'alignements, d'élargissements ou de percements de voiries dans l'ancien tissu. On s'intéressa à les relever, à les inscrire dans des listes de classement et même à leur allouer des subventions nécessaires à quelques travaux de restauration.

Pour cette période française, l'enjeu de ces quartiers anciens s'inscrivait totalement dans une politique colonisatrice qui avait pour objet la maîtrise de la vieille ville où résidaient les autochtones. Le discours par contre, était tout autre, puisqu'on s'attelait à relever et à classer les monuments singuliers de la Casbah. Dès 1887, sept édifices ont été classés patrimoine national alors que comme l'écrit Berburgger dans le journal *El Akhbar* publié en 1854, « L'Alger musulman que nous avons trouvé en 1830 achève de s'en aller par morceaux, sous les yeux indifférents de la foule européenne. L'alignement l'éventre et le perce à jour, les procès verbaux pour cause de sécurité publique l'abattent en détail. Le flot envahissant de notre population, avec ses habitudes antipathiques à l'architecture indigène, l'efface ou du moins l'altère profondément, partout où il peut l'atteindre. Une construction mauresque sera, avant un quart de siècle, une

---

<sup>11</sup> Abderrahmane Khelifa- Histoire d'EL Djazair- p 342

<sup>12</sup>Pierre Dussaule – La loi et le service des monuments historiques français, principaux textes- déjà citée p 12

curiosité aussi rare pour les habitants d'Alger, que pour les touristes européens... »<sup>13</sup>. Il est à noter par ailleurs, que les représentations de la colonie algérienne dans les expositions universelles<sup>14</sup> de 1867 à 1937, n'étaient autres que celles exhibant des scénographies locales où les formes architecturales traditionnelles étaient affichées.

Si la valeur architecturale a fini par être attestée, l'organisation urbaine quant à elle a toujours dérangé, la volonté de traverser tout cet ancien tissu par des voies mécaniques restant plus forte et a de tout temps préoccupé les gestionnaires français à en juger par les différents plans d'aménagement élaborés jusqu'à la veille de l'indépendance. La topographie spécifique du site en cascade a eu raison de ses différents aménageurs.

La Casbah d'Alger est ainsi depuis son réaménagement, composée de ses tissus précoloniaux mais aussi d'architecture du XIX et XXe siècle qui a enveloppé tous les anciens quartiers. Subissant les mêmes aléas des anciens centres, elle a été vidée de sa population originelle et remplacée par des locataires très souvent démunis, s'entassant dans ses anciennes maisons. La densification du tissu, le manque voir l'inexistence d'entretien du bâti font que cet ancien noyau, malgré sa protection en tant que patrimoine universel, perd régulièrement une partie de ses édifices. Les maisons, quand elles menacent ruine et deviennent dangereuses pour les usagers, se voient évacuées de leurs habitants et murées. Il en est de même pour les édifices de la période française de la fin du XIXe siècle qui bien que plus récents, affichent pour certains, un état de dégradation très avancé.

Plusieurs projets ont été élaborés pour essayer de solutionner les problèmes de ce noyau, projets qui sont restés vains. Les actions menées ont été celles de relogement sur d'autres sites en périphérie, des populations dont les maisons s'effondraient. Cet acte, loin de solutionner les problèmes a créé un nouveau mouvement des populations qui arrivant des campagnes, squattaient les maisons de la médina en vue d'un relogement. Les dégradations se sont ainsi accentuées. L'enjeu de l'état, loin d'être celui de la protection du site, se limitait au recasement des populations évitant ainsi les mécontentements sociaux et les éventuels soulèvements populaires.

---

<sup>13</sup> Article repris dans l'ouvrage de Diego de Haëdo – La vie à Alger les années 1600- p217, 218

<sup>14</sup> Le palais de l'Algérie dans l'exposition universelle de 1878, a été conçu par l'architecte Wable qui s'était inspiré des mosquées de Mansourah et de Sidi Boumediene de Tlemcen. En 1889, le palais de l'Algérie est édifié sur l'esplanade des Invalides. Les architectes Marquette et Ballu ont été les concepteurs de ce projet qui reprenait les formes de la mosquée Sidi Abderrahmane pour son minaret et le portique de Djamaa El Kébir ou la grande mosquée d'Alger

Dès les années 70 des agences<sup>15</sup> et offices<sup>16</sup> étatiques spécifiques à la Casbah d'Alger ont été mis en place pour prendre en charge cet ancien noyau. Hormis beaucoup d'études, très peu d'interventions sur site ont été enregistrées. Les raisons avancées étant les statuts des bâtisses en indivision qui n'ont pas permis de désigner des personnes morales en tant qu'interlocuteur de l'état avec qui il aurait pu discuter ou intégrer pour les opérations de restauration ou de réhabilitation. Raisons peu convaincantes car de part le monde ces cas de figure de copropriété existent, et n'ont pas empêché de mener des travaux sur le bâti ancien<sup>17</sup>. Par ailleurs, l'état algérien a toujours mener à terme les opérations qui lui étaient prioritaires comme pour exemple la récupération des assiettes foncières urbaines occupées par des bidons-villes qu'on recase dans de nouveaux logements.

Cette non intervention confirme l'absence d'une volonté politique par rapport à ce site que les responsables de l'état et les gestionnaires ne voulaient pas considérer comme exceptionnel. La politique algérienne post indépendance avait opté pour un système socialiste « un socialisme de forme despotique mais dont la base restait populaire »<sup>18</sup>, réfutant toutes traces de citadinité et de bourgeoisie urbaine. En tant que doctrine politique et référence idéologique, on inscrit « la culture nationale »<sup>19</sup> basée sur l'arabité et la « musulmanité » rejetant les traditions du pays. Ces dernières étaient assimilées un peu trop rapidement à un folklore dégradant « qui s'explique principalement par le contexte historique et par l'impact négatif d'un certain orientalisme sur la constitution de la conscience identitaire nationale »<sup>20</sup>. De ce fait la Casbah, à l'instar des autres médinas algériennes ne pouvait constituer ce patrimoine officiel référentiel.

Les évènements historiques tel que le terrorisme (les années 90), le printemps berbère et autres ont démontré la nécessité d'une construction identitaire basée sur le patrimoine algérien sous toutes ses formes, et à ce titre durant cette dernière décennie on peut percevoir la volonté politique réhabilitant les patrimoines du terroir aussi bien matériel qu'immatériel.

Pour Alger, un autre fait, lié cette fois ci à la nature, le dernier séisme de 2003, a permis aux différentes administrations de gestion du parc immobilier de se rendre compte de la vétusté de plusieurs immeubles. Des opérations de réhabilitations ont été inscrites et menées sur le vieux bâti colonial et quelques opérations de restauration ont été effectuées sur certaines maisons traditionnelles. Cependant, l'opération exige d'être menée globalement au vu de l'ampleur des

---

<sup>15</sup> Atelier Casbah,

<sup>16</sup>BEREP, bureau d'études pour la préservation et restauration des quartiers anciens, OFFIRAC Office national de régulation et de l'aménagement des centres anciens

<sup>17</sup> Projet de réhabilitation du quartier d-El Hafsia dans la médina de Tunis (1983-1993)

<sup>18</sup> Ali El Kenz-Au fil de la crise- p 53

<sup>19</sup> Mourad Yellès- Les fantômes de l'identité – p 41

<sup>20</sup> Idem p 40

dégradations et de l'importance du site. Une volonté politique est donc affichée depuis peu pour que le site classé puisse retrouver sa place en tant que joyau architectural. C'est à cet effet que l'état algérien a opté pour un plan de sauvegarde qui a été lancé ces deux dernières années.

Actuellement, le plan de sauvegarde de la Casbah est en étude, il est à sa troisième et dernière phase. Les problématiques auxquelles sont confrontés les techniciens qui doivent prendre en charge ce plan sont nombreuses et complexes, mais pour notre part nous essayons donc de déceler les idéologies qui sous-tendent les interventions et les non interventions ainsi que les débats actuels relatifs aux zones où s'entremêlent architectures européenne et traditionnelle. Le périmètre du plan de sauvegarde reprend les limites de la ville précoloniale et englobe ainsi le tissu traditionnel ainsi que les aménagements français apportés sur la Basse Casbah. Architecture éclectique du XIXe siècle, barres des années 50, tissus traditionnels, se côtoient autour de cette ancienne place d'armes devenue place des martyrs. Si ces limites ont été tracées en référence à la mémoire et l'histoire, sur le plan opérationnel le cas est plus complexe. La loi 98-04<sup>21</sup>, dans son article 41 ne fait référence qu'aux centres historiques traditionnels (médiinas, ksours..) excluant le patrimoine produit durant le XIXe siècle voir XXe. L'omission volontaire ou involontaire de ce dernier « est sûrement le résultat d'une tendance cherchant à évacuer le souvenir de la domination française »<sup>22</sup>.

Les techniciens, confrontés à l'élaboration du plan de sauvegarde optent pour le maintien de tous les édifices encore debout, en bon ou mauvaise état, à valeur patrimoniale ou pas et proposent leur réhabilitation. On préfère ainsi ne pas trop en discourir. Cependant par rapport aux vides urbains où les formes d'interventions doivent être définies, une des architectes du projet précise que, « le type d'architecture est réglementé de telle façon à ce qu'il ne nuise en aucun cas la Casbah (tissu traditionnel) en terme de gabarit, de masse, de matériaux s'il y a mitoyenneté ».

Pressions sociales, pressions politiques, cette Casbah qui est plus à l'image de l'identité à construire, c'est vers elle que les projecteurs sont à nouveau orientés. Les enjeux changent au fil des temps, il en est de même des actions, des plus agressives au laisser faire, le résultat n'en étant autre que la mutilation de ce quartier historique.

---

<sup>21</sup> Loi 98-04 du 08 août 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

<sup>22</sup> Roméo Carabelli- Héritage architectural récent en Méditerranée, p69

### **Bibliographie :**

1. ALMI Said, Urbanisme et colonisation, présence française en Algérie, éd Mardaga 2002
2. Actes des entretiens du patrimoine, Le regard de l'histoire, l'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du siècle en France, sous la présidence de ROUSSO Henry, éd Fayard 2003
3. BOUMAZA Nadir, Villes réelles, villes projetées, villes maghrébines en fabrication, éd Maisonneuve & Larose 2006
4. CARABELLI Roméo, Héritage architectural récent en Méditerranée, Temporalités et territoires, éd Publibook, Paris 2005
5. COHEN J.L, OULEBSIR N, KANOUN Y, Alger paysage urbain et architectures 1800-2000, éd De l'imprimeur 2003
6. DEBARY O, TURGEON L, Objets et mémoires, éd Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris 2007
7. DELUZ Jean-Jacques, L'urbanisme et l'architecture d'Alger, aperçu critique ; éd Mardaga Liège 1988
8. DELUZ Jean-Jacques, Alger, chronique urbaine ; éd Bouchène Paris 2001
9. DUSSAULE, Pierre -La loi et le Service des monuments historiques français- Paris La documentation française 1974
10. EL-KENZ Ali, Au fil de la crise, éd Bouchène ENAL, Alger 1993
11. FALL K, LETOURNEAU J, TURGEON, Les espaces de l'identité, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales Paris 1997
12. GRANGE D.J et POULOT D, L'esprit des lieux, le patrimoine et la cité, éd La pierre et l'écrit 1997
13. GRAVARI-BARBAS M et GUICHARD S, Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle, Presse de l'université de Paris Sorbonne 2003
14. GOLVIN Lucien, Palais et demeures d'Alger à la période ottomane, éd OPU Alger 1998
15. HAIDO (de) Diego, La vie à Alger les années 1600- Traduit de l'espagnole au français par D.MonnerEAU et A.Berbrügger édition GAL Alger 2004
16. KHELIFA Abderrahmane, Histoire d'El Djazair, éd Dalimen Alger 2007
17. KASSAB Tsouria et Nasreddine in Collectif, Alger, Oran, Annaba, sur les traces de la modernité, 50 ans d'architecture, éd CIVA Bruxelles 2004
18. KLEIN Henri, Feuilles d'El Djazair, tome 1 et 2 , réédition Du Tell, Blida 2003
19. KOUMAS A, NAFA C, L'Algérie et son patrimoine, éd Du patrimoine, Paris 2003
20. MALEK Rédha, Tradition et révolution , Le véritable enjeu-, édition Bouchène Alger 1991
21. MISSOUM Sakina, Alger à l'époque ottomane : la médina et la maison traditionnelle, éd INAS Alger 2003
22. OULEBSIR Nabila, Les usages du patrimoine, monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930) ; éd Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris 2003
23. RAVEREAU André, La Casbah d'Alger et le site créa la ville ; éd Sindbad Paris 1989
24. RIEGL Alois, Der moderne Denkmalkultus, Vienne 19003, traduit par D.Wieczorek, Le culte moderne du monument, Paris éd Le seuil 1984
25. SCHULZ C. Norbert, Génius loci ; paysage, ambiance, architecture, éd Mardaga
26. YERASIMOS Stéphane, Patrimoine et identité culturelle, dans les actes : Développement urbain et patrimoine ; éd ISTED 2001
27. YELLES Mourad, Les fantômes de l'identité, histoire culturelle et imaginaire algérien, éd ANEP, Alger 2004